

DÉLIBÉRATION N°20251014_04

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 08 octobre 2025.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM,
Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY,
Mme Yasemin DONMEZ donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU,
Mme Nathalie GERVAIS donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER,
Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Salah KRIMAT,
Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Rahma M'TIR,
Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD,
M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET,
Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à M. Maxime PETAUTON

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

M. Stéphane THILLAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°04 : PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET DU RAPPORT DE GESTION 2024 DU MULTI-ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande Publique relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n°1710-01 du conseil municipal du 16 octobre 2017 portant approbation du recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crèches municipales ;

Vu la délibération n°200707-02 du conseil municipal du 7 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu le procès-verbal d'analyse des candidatures par la Commission de DSP réunie le 9 mai 2023 ;

Vu la délibération n°20230627-06 du 27 juin 2023 portant sur la Délégation de Service Public pour l'exploitation d'une crèche multi-accueil et d'une crèche familiale et l'approbation de la convention de Délégation de Service Public et du rapport du Maire au conseil municipal sur le choix du délégataire ;

Vu le rapport de présentation du Maire au Conseil Municipal sur le choix du concessionnaire établi en application de l'article L.1411-5 du Code général des Collectivités territoriales, proposant de retenir l'Association « la Croix Rouge Française » comme délégataire de service public ;

Vu la délibération 20240924_05 du 24 septembre 2024 portant présentation des rapports d'activités et du rapport de gestion 2023 de la Multi-accueil et de la Crèche Familiale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire et Educative en date du 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant le contrat de Délégation de service public ;

Considérant qu'il convient de prendre acte des rapports annuels de la crèche Multi-Accueil et de la crèche familiale ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,


Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE des rapports annuels d'activités et de gestion 2024 de la crèche Multi-Accueil et de la Crèche Familiale.

Pour extrait conforme :
Le Maire,
Didier FISCHER
Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



VERSION : 01 | DATE : 03/03/2025|

Rapport d'Activité 2024 Crèche Familiale Coignières

INTRODUCTION

Depuis plus de 150 ans, la Croix-Rouge française s'attache à prévenir toutes les formes de souffrance, qu'elles soient physiques ou psychiques, peu importe le sexe, la religion et l'appartenance ethnique des personnes qu'elle accompagne. C'est dans cette logique que se construit la filière Petite Enfance de notre association : c'est grâce à l'accompagnement préventif & bienveillant des enfants d'aujourd'hui que nous bâtissons une société plus juste et harmonieuse pour demain.

Cette année encore, c'est dans cette philosophie, que l'établissement Crèche Familiale a œuvré, au service des 5 familles accueillies sur l'année.

L'année 2024 a été marquée par l'arrêt maladie prolongé d'une des 2 assistantes maternelles restantes en activité impactant fortement notre activité. Malgré une mobilisation sur divers aspects pour le recrutement d'assistant-e maternel-le, nos recherches ont été sans succès.

SOMMAIRE

Introduction

4 • La Petite Enfance à la Croix-Rouge française

6 • La Crèche Familiale

7 • L'activité

8 • Typologie du public accueilli

10 • L'équipe

15 • Les propositions pédagogiques

19 • La place des parents

20 • L'enquête de satisfaction

21 • Le travail en partenariat

22 • La sécurité et le bâtiment

24 • Perspectives pour 2025 et Conclusion

La Petite Enfance à La Croix-Rouge française


Grâce à son réseau de 57 crèches, la Croix-Rouge française accueille chaque année des milliers d'enfants pour leur permettre de grandir et s'épanouir en toute sérénité. Lieux de vie, d'apprentissage et de partage, nos crèches sont ouvertes à tous et proposent des activités tournées vers l'éveil, la socialisation et l'autonomie des tout-petits.

Petite enfance

57 EAJE Multi accueil
Crèches
Haltes garderies
Micro-crèches
LAEP [Lieu d'accueil enfants-parents]

7 PMI

26 Espaces bébés-parents



Un objectif commun : l'accompagnement à la parentalité en faveur du bien être de l'enfant

croix-rouge française

A travers 7 points clés du projet éducatif des Eaje, la Croix-Rouge française entend garantir un accueil de qualité pour les enfants grâce à des méthodes pédagogiques fondées sur l'empathie et la bienveillance, afin de **prévenir les violences éducatives ordinaires**.

LES 7 POINTS CLÉS DU PROJET ÉDUCATIF DES EAJE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

- 1 Chaque enfant est singulier et a son propre rythme.
- 2 L'enfant est reconnu comme un citoyen avec des droits et des choix qui lui sont propres.
- 3 L'enfant doit être sécurisé par les adultes avant de se socialiser.
- 4 L'enfant, avec l'aide de l'adulte, s'éveille à la compréhension et à la gestion de ses émotions.
- 5 L'enfant est encouragé à développer simultanément ses compétences sociales, émotionnelles et cognitives (selon la nomenclature des compétences psychosociales de l'Organisation mondiale de la santé).
- 6 L'enfant a besoin de repères éducatifs clairs, structurants et cohérents.
- 7 Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Dans un souci de cohérence et de dynamique de territoire, les projets éducatifs et pédagogiques développés s'axent notamment autour du développement du langage, l'éveil à la culture (à travers des projets différents chaque année), la reconnaissance des émotions, la lutte contre les inégalités et le soutien à la parentalité.

La Petite Enfance à La Croix-Rouge française

Les + Croix-rouge

Depuis plus de 150 ans, la Croix-Rouge s'attache au caractère inconditionnel de son accueil. Les familles aux difficultés socio-économiques ou dont l'enfant est porteur de handicap sont les bienvenues au sein des EAJE Croix-Rouge. Ainsi, l'accompagnement à la parentalité, notamment des familles les plus vulnérables, a été le fil conducteur des projets pédagogiques de la Croix-Rouge en 2024.

1 | Le cycle parentalité



Experts, professionnels de terrain, politiques, sont venus témoigner sur le prendre soin du tout petit en contexte de précarité. Ce "cycle parentalité" est venu illustrer et nourrir la réflexion de notre association sur ce type d'accompagnement.

2 | Mes infos Bébé

[Mes Infos bébé](#), un site internet à destination de tous les parents sans exception, créé et illustré par les professionnels de notre réseau.

L'expertise Petite Enfance doit se démocratiser hors les murs. La Croix-Rouge, répond bien à "Partout où vous avez besoin de nous"



3 | Des projets en lien avec le national > le plurilinguisme

La reconnaissance et la valorisation des langues maternelles est un projet qui s'étend maintenant dans la quasi-totalité des crèches de la CRf et fait partie des projets nationaux singuliers mis en place au service de toutes les familles accueillies dans nos établissements.



4 | Des projets innovants grâce aux appels à projets remportés sur les Fonds Publics et Territoires de la CAF

Des espaces sensoriels adaptés aux tout-petits, des cours de baby-yoga, l'isolation acoustique des espaces de vie des enfants, des ateliers musicaux ... autant de projets innovants qui ont pu se développer dans les crèches de la Croix Rouge en 2024. Grâce à la réflexion des directions et de leurs équipes, chaque établissement a pu obtenir des fonds auprès de la CAF permettant de mener ces actions au service des enfants et des familles.

Présentation de la crèche familiale

La crèche familiale située au 30 rue de Neauphle le Château 78310-Coignièrès est gérée par la Croix Rouge française depuis 1980 par convention et depuis 2018 en Délégation de Service Public renouvelable tous les 5 ans. La convention a été renouvelée en août 2023 et se poursuit jusqu'en 2028

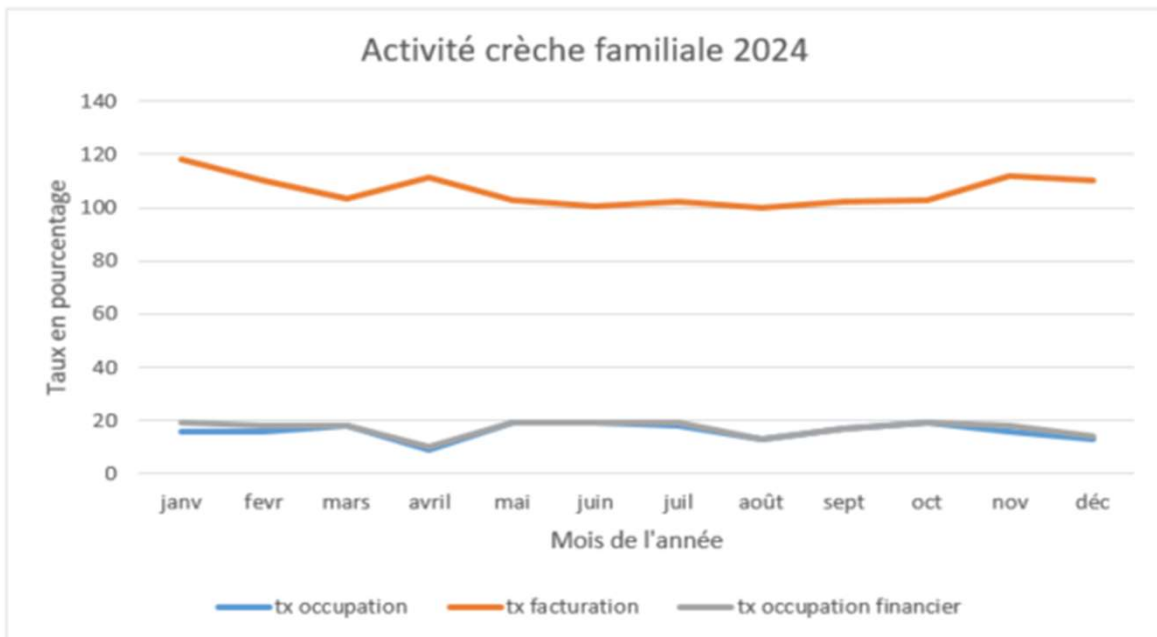
Depuis plusieurs années, aucun recrutement d'assistantes maternelles n'a pu être fait du fait de l'absence de candidatures.

Agrément	12 places au total > 3 places occupées
Âge des enfants accueillis	de 10 semaines à 4 ans révolus
Les conventionnements	Caisse d'allocations familiales des Yvelines
L'équipe	2 assistantes maternelles dont une en arrêt maladie long depuis septembre 2023 + 1 directrice
Les horaires d'accueil	7h à 18h30
Le nombre de journée d'ouverture de l'année	228 jours théoriques
Les dates de fermeture de l'année	1er avril (lundi de Pâques) 10 mai (Pont Ascension) 20 mai (Lundi Pentecôte) 5 août au 23 août (Eté) 24 décembre au 31 décembre (Fermeture fin d'année)
Les journées pédagogiques	19 juin 6 novembre 23 décembre
Les unités de vie	Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile

L'activité en 2024

L'activité réalisée

En comptant 12 places	Année N	Année N-1
Taux d'occupation financier = nombre d'heures ou jours facturés/activité maximum	17 %	28,3 %
Taux d'occupation réel = nombre d'heures ou jours de présence / activité maximum	16 %	26,75 %
Taux de facturation	106 %	105,6 %
Coût horaire moyen facturé aux familles	1.46	1.33



Mois	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Tx en %												
— TO	16 %	16 %	18 %	9 %	19 %	19 %	18 %	13 %	17 %	19 %	16 %	13 %
— TF	118 %	110 %	103 %	111 %	103 %	100 %	102 %	100 %	102 %	103 %	112 %	110 %
— TOF	19 %	18 %	18 %	10 %	19 %	19 %	19 %	13 %	17 %	19 %	18 %	14 %

Un accueil régulier des enfants chez l'assistante maternelle sur toute l'année. Nous constatons une baisse du taux d'occupation sur le mois d'avril suite à la prise de congés de la professionnelle. Lorsque la crèche familiale comptait plusieurs professionnelles il était possible de faire des dépannages chez les autres AM, ce qui n'est plus possible maintenant.

Typologie du public accueilli & projets en conséquence

1 | Nombre d'enfants accueillis & typologie des contrats

2024	
Nombre total d'enfants accueillis dans l'année	5
Nombre d'admissions réalisées dans l'année	2
Nombre de familles < 1 euro	1

Typologie des enfants	
Nombre d'enfants bénéficiant d'un PAI	1
Nombre d'enfants en situation de handicap	0
Nombre d'enfants adressé par la PMI	1

Types d'accueil	
Accueil réguliers	5

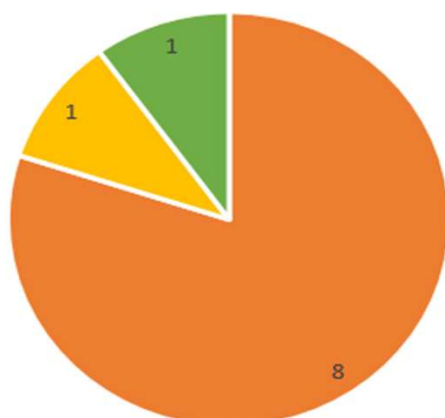
2 | Répartition des familles par zone d'habitation

Toutes les familles accueillies en crèche familiale en 2024 habitent la commune de Coignières

3 | Les familles monoparentales

Pas de familles monoparentales sur la crèche familiale en 2024.

4 | Répartition des familles par type d'activité



La majorité des parents sont des employés de secteurs divers, Un parent est auto-entrepreneur et un autre est professionnel de santé avec des horaires décalés mais une organisation familiale optimisée,

La crèche familiale est ouverte de 7h à 18h30 . Sur l'année 2024, le 1^{er} contrat arrive à 7h30 et le dernier part à 18h,

Typologie du public accueilli & projets en conséquence

5 | Répartition des enfants par tranche d'âge

L'agrément de l'assistante maternelle lui permet d'accueillir 3 enfants de 2 mois ½ à 3 ans, Pour des questions de sécurité et afin de lui éviter trop de sollicitations physiques, nous veillons à ce qu'elle n'accueille pas plus de 2 enfants non marchands en même temps.

De janvier à juillet 2024, l'assistante maternelle en activité a accueilli :

1 bébé et 2 grands

De fin août à fin décembre :

2 moyens et 1 grand

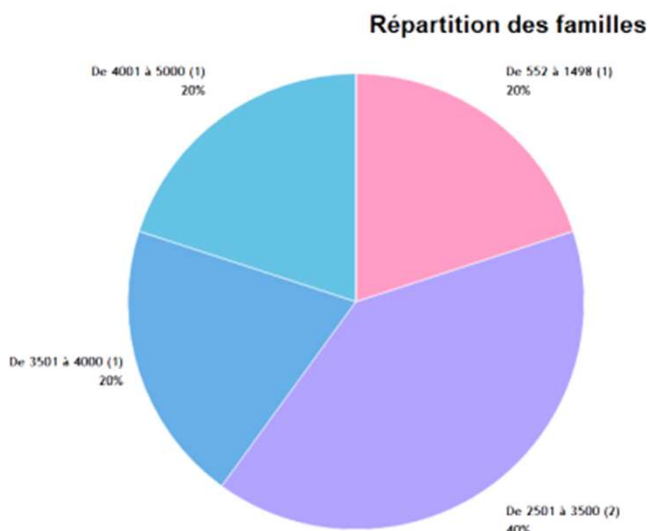
Très bien organisée au quotidien et expérimentée, l'assistante maternelle a su organiser son quotidien selon le rythme et l'âge des enfants,

Le mercredi matin, l'assistante maternelle se rend au multi accueil pour le jardin d'éveil, temps sur lequel les enfants accueillis peuvent découvrir un autre espace de jeu (salle de motricité, cour extérieure, toboggan, vélo, trottinette ,,), et des activités différentes de ce qu'elle peut proposer au domicile (jardinage, peinture sur fresque ,,). Les enfants participent également à la Semaine de la Petite Enfance,

Les enfants viennent aussi au multi accueil lorsque nous avons des activités dispensées par un intervenant extérieur comme pour le yoga et la médiation animale.

Enfin l'assistante maternelle et les enfants qu'elle accueille participe à tous les moments festifs de l'année comme le carnaval, la kermesse, le spectacle de fin d'année,

6 | Répartition des familles par tranche de revenus



Sur cette année 2024, une seule famille payait moins de 1 euro de l'heure d'accueil en crèche.

En collaboration avec la Mairie, les familles en difficultés financières et sociales sont privilégiées sur nos 2 établissements.

Sur cette année 2024, les familles en situation précaires ont plutôt été accueillies sur le Multi Accueil,

L'équipe : la composition

1 | Les effectifs du personnel

FONCTION	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	EFFECTIF EN ETP
Personnel de direction et administratif		
<i>Directeur/Responsable</i>	1	0.5
Assistants maternelles	1 en activité / 2	2
Référent Santé Accueil Inclusif	1	0,02
Psychologue clinicienne – prestation externe	1	6h/mois
Psychologue Groupe Analyse de la Pratique – Prestation extérieure	1	6h/an

2 | Les mouvements de personnel et absentéisme

Un agrément pour 4 assistantes maternelles soit 12 places d'accueil

En 2024, une seule professionnelle en activité.

Une autre assistante en arrêt de travail prolongé depuis septembre 2023.

Aucun recrutement fait et aucune candidature malgré nos recherches et la diffusion de l'information (Carrefour de l'emploi de la CRf, Indeed, PMI, Mairie)

Le secteur libre connaît lui aussi une pénurie des assistantes maternelles, sur la commune, sur le département et même la région (source du département)

3 | Ancienneté des équipes

- 1 assistante maternelle = 23 ans d'ancienneté
- 1 assistante maternelle = 24 ans d'ancienneté (en arrêt depuis 15 mois)
- 1 directrice = 17 ans sur l'établissement (7 ans adjointe et 10 ans sur le poste de directrice)

L'âge est pris en compte dans le cadre de la pénibilité du travail auprès des jeunes enfants car c'est un métier qui sollicite énormément les articulations et le dos. Nous veillons à ce que les poussettes soient confortables pour les enfants et faciles à manipuler pour les professionnelles. Néanmoins, même de très bonne qualité, une poussette double reste difficile et lourde dans sa manipulation au quotidien avec 2 enfants.

L'ergonomie et le bien être au travail sont des éléments essentiels à prendre en compte pour cette profession.

L'accompagnement de la direction

4 | L'équipe support

Les compétences dédiées au niveau territorial

* Directrice territoriale Ile-de-France Petite Enfance

La directrice territoriale Petite Enfance garantit la conformité de ses établissements, décline la stratégie de développement de l'association sur son territoire, assure la mise en œuvre des orientations définies par les instances dirigeantes et développe la motivation et le professionnalisme des équipes. Elle est garante de l'inscription du Multi-Accueil et de la Crèche Familiale au sein d'un collectif de 22 structures Petite Enfance [7 PMI et 15 EAJE] afin de faire émerger la pair-aidance entre directeurs. Elle supervise l'ensemble de ces structures et assure un lien avec les collectivités partenaires des territoires de son giron.

* La Directrice de Pôle organise et met en œuvre la politique petite enfance. Elle coordonne les activités des structures [10 dans son périmètre] dans le cadre du projet social de la Croix-Rouge. Elle apporte son soutien à la gestion administrative et financière des établissements. Elle assure la continuité du fonctionnement par son rôle de management. Par ce soutien quotidien, son appui et sa capacité à résoudre les problèmes pouvant se poser aux directeurs d'établissements, elle garantit un fonctionnement optimum et une cohérence dans l'organisation et la gestion des établissements.

En Île-de-France, la direction régionale et la direction territoriale Petite Enfance assurent le pilotage des établissements et services et l'encadrement de leurs directeurs. Ce pilotage se traduit notamment par le **soutien technique** (lutte contre la maltraitance, évaluation des pratiques, gestion du personnel ...), **l'impulsion du progrès de la qualité et des innovations, la mutualisation et le partage de pratiques**, en partenariat avec les acteurs de la petite enfance sur les territoires.

Des CODIR petite enfance IDF ont lieu chaque mois à la Direction de Pôle encadrés par la Directrice de la Filière Petite Enfance et la Directrice adjointe,

L'accompagnement de la direction

* La Responsable Administrative et Financière

Elle coordonne et supervise les composantes administratives et financières de tous les établissements. Elle s'assure de la bonne activité des structures, réalise les remontées CAF, assure les budgets prévisionnels et les clôtures annuelles. Elle assure le reporting financier auprès de la Mairie. Elle est chargée de la facturation. Elle est un support technique pour les directions des structures et centralise l'ensemble des données financières.

* Le CSP

En charge de toute la gestion comptable et paie des établissements de la Croix-Rouge, le CSP est garant de bonne saisie comptable, de la rigueur des clôtures et de la paie juste et sans délai

* La gestionnaire RH

Elle est un soutien pour tous les éléments relatifs à la rédaction et au suivi des contrats de travail à la paie, à la gestion des congés payés, à l'animation des CSE, à la formation des professionnels et aux absences des salariés. Elle est en lien quotidien avec les directrices du pôle Ile-de-France.

Le travail en équipe

1 | Le travail d'équipe

- o Entretien annuel réalisé chaque année (1 seul sur 2024 + celui de la directrice)
 - o 4 réunions d'équipes du soir
 - o des points individuels sur le projet pédagogique le temps des jardins d'éveil et au domicile pendant la sieste des enfants.
- Des réunions exceptionnelles peuvent s'insérer en plus dans l'année si nécessaire.
 - Les réunions du soir permettent la transmission d'informations institutionnelles ainsi que faire un point sur l'organisation du service, les projets, les formations ...
 - Les points individuels nous permettent de travailler le projet pédagogique, de faire le suivi des enfants, de revoir les protocoles

2 | Les journées pédagogiques

3 journées pédagogiques par an au cours desquelles l'équipe se forme, développe de nouvelles compétences ou se réapproprie certaines notions sur des thématiques Petite Enfance.

- o **JP1 : le 19 juin 2024**, la matinée fût consacrée aux différents projets mis en place à la crèche avec une réflexion en équipe complète, L'après-midi nous avons révisé avec un prestataire spécialisé, la manipulation des extincteurs et la procédure évacuation en cas d'incendie
- o **JP2 le 6 novembre 2024** : Formation en intra, sur « L'interculturalité et l'accompagnement des familles venues d'ailleurs »
- o **JP3 le 23 décembre 2024** : Révision des 1ers gestes de secours avec mise en situation (par la directrice-RSAI) le matin et l'après midi dernier nettoyage et rangement avant la fermeture de fin d'année.

3 | Les formations réalisées en 2024

* Formations mutualisées établissements Petite Enfance CRf

IPSEN : Initiations aux gestes de 1ers secours enfant et nourrisson en mars 2024 pour l'assistante maternelle en activité

De nouveaux accompagnements pour les équipes et la direction

1 | Les GAP – Groupe d'Analyse de la Pratique

Depuis l'entrée en vigueur du décret d'août 2021, l'analyse de la pratique professionnelle est devenue une obligation dans les structures Petite Enfance.

Que ce soit pour permettre aux professionnelles de réfléchir sur leurs actions, de prendre du recul, ou encore de renforcer la cohésion d'équipe, l'analyse de pratique apparaît comme un levier essentiel dans le quotidien des crèches, notamment dans notre établissement où l'on accueille des enfants ou familles en situation de vulnérabilité.

Trois fois dans l'année, les professionnelles sans la directrice se réunissent avec une psychologue spécialisée sur l'Analyse de la Pratique pour évoquer une situation particulière en crèche ayant pu mettre une professionnelle en difficulté. Ces réunions durent 2 heures chacune. L'assistante maternelle participe au même groupe que ces collègues du Multi Accueil.

Les directeurs de crèche auront également leur Groupe d'Analyse de la Pratique sur 2025.

2 | L'intervention d'une psychologue clinicienne

Depuis la rentrée de septembre 2024, nous avons tous les 15 jours une psychologue clinicienne qui intervient au sein de la crèche sur une matinée de 3h (soit 6h mensuelles) pour travailler sur 3 axes principaux :

- veiller à l'épanouissement et au bon développement des enfants accueillis
- accompagner les professionnels dans leur pratique quotidienne
- soutenir les familles dans leur parentalité.

Les enfants accueillis chez l'assistante maternelle sont observés par la psychologue sur le temps des jardins d'éveil. Les familles de la crèche familiale l'on rencontré et on pu échanger avec elle lors d'un café-parents.

Les propositions pédagogiques | continuité & vie des projets

1 | Rappel des grandes lignes du projet pédagogique

La bienveillance et la mixité sociale les 2 piliers de notre projet d'établissement



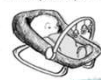
> **Contribuer à la construction de l'estime de soi de chaque enfant**, quel que soit son sexe, son origine ou sa condition sociale au travers de pratiques et d'activités multiples (langage signé, baby-yoga, réflexion sur le jeu ...)

> **Reconnaître et accompagner les émotions de l'enfant** afin de mettre des mots sur ce qu'il ressent. Avant 4 ans les enfants ne sont pas capables de toutes les comprendre et ont besoin d'être guidé par l'adulte



La motricité libre, c'est quoi ?

C'est laisser la possibilité à l'enfant de découvrir son corps, d'explorer ses capacités.



C'est permettre à l'enfant de passer à l'étape suivante de sa motricité, comme il le souhaite, quand il le souhaite.



SITE WEB : BOUGIBOULLONS.FR

Le portage à bras Le premier portage

L'enfant a droit à son bras. Il faut laisser le bras à l'enfant. Les bras et le bébé sont le lien de l'enfant avec le monde. Le portage est essentiel à son développement et à sa sécurité. Le portage est un acte de confiance et de respect. Il favorise le développement de l'enfant. Attention ! Il faut toujours porter l'enfant par la base et ne pas plus porter un bras de l'enfant de son corps.



> **Le portage et la motricité libre** pour emmener l'enfant vers l'autonomie et la socialisation

« La motricité libre c'est le fait de laisser un enfant évoluer à son propre rythme, au rythme du développement de ses muscles sans le pousser, en lui laissant le temps nécessaire et en lui faisant confiance il y arrivera ». (PIKLER, « *Se mouvoir en liberté* »)

> **L'éducation égalitaire** favorisant l'égalité des chances fille/garçon et le libre choix

> **La nature** comme espace de jeu et de découverte et le potager pédagogique source d'apprentissage du respect de l'environnement.



QUE TU SOIS UNE FILLE OU UN GARÇON, TU PEUX ÊTRE



Les propositions pédagogiques toujours en cours

2 | Les projets toujours d'actualité en 2024

Le projet livre |

La lecture est un de nos projets phare à la crèche. Démarré en 2022, l'activité est partagée avec les enfants au quotidien. Notre objectif réside dans le partage de moments privilégiés avec les enfants mais aussi dans la sensibilisation des parents aux bienfaits du livre pour qu'ils puissent le reproduire chez eux. Renforcer les liens avec les familles par des activités partagées.

Nous gardons ce rituel d'offrir à chaque enfant un livre à la fin de l'année



Le plurilinguisme |

Parce qu'il est essentiel de maintenir les langues maternelles pour que l'enfant se construise, notre rôle sera de les valoriser et d'encourager leur pratique. Des ateliers seront organisés avec les familles dès l'année 2023 avec l'appui d'une formatrice spécialisée sur ces questions.

Nous avons pris conscience de l'importance de valoriser l'utilisation de la langue maternelle en laissant de part des ateliers, une place à la langue de la famille au sein de l'établissement.

L'équipe a réalisé et mis à disposition des supports pour les familles (menus, histoires, chants, etc), des livrets d'accueil pour les familles, des livres, etc. sont créés et mis en libre service pour l'ensemble des parties prenantes du projet (équipe, parents, enfants),



En lien avec le développement durable |

Limitation des impressions papiers et communication par mail ou téléphone

- Tri des déchets en salle du personnel ainsi qu'avec les enfants
- Arrêt d'achats de matériel et matériau à usage unique
- Gestion minutieuse des commandes de repas des enfants
- Activités avec des matériaux recyclés
- Entretien par les enfants du potager (planter, regarder, sentir, toucher, cueillir goûter !)



Les propositions pédagogiques 2024

Espace sensoriel et relaxant

Un espace relaxation a été aménagé au sein du Multi Accueil permettant de faire profiter à tous les enfants y compris de ceux de la Crèche Familiale d'un lieu dédié aux découvertes sensorielles et à la détente.



Atelier sonore

Un voyage sonore pour les tout-petits afin de favoriser la relaxation par le biais des vibrations des instruments de musique spécifiques.

2 ateliers ont été organisés par une intervenante professionnelle de l'enfance et du bien-être lors de la Semaine de la Petite Enfance.



Les propositions pédagogiques en 2024

La médiation par l'animale



Une fois par mois, Manon, spécialisée et formée à la médiation animale chez les tout-petits nous rend visite avec ses compagnons, cochons d'Inde, lapin nains et petit chien (prévu en fin d'année), Les enfants sont libres de venir s'il le souhaite, de regarder les animaux, de les toucher, de leur donner à manger, de les brosser ,,,

Chaque séance nous montre que les enfants sont très attirés par ses petits animaux, que les gestes sont de plus en plus précis et de plus en plus doux et précautionneux.

Les parents sont également ravis de pouvoir partager ce temps avec leur enfant.

L'assistante maternelle vient à chaque séance avec les enfants accompagnée parfois des parents

Objectifs pour les tout-petits ? :

- Connaître et découvrir les animaux
- Améliorer et augmenter la concentration et développer l'attention
- Créer du lien affectif
- Stimuler tous les sens
- Coordination, motricité fine
- Apprendre de façon positive et ludique
- Développement de l'imagination et de la créativité
- Diminution de l'impulsivité, l'anxiété ou l'agressivité
- Apprendre à respecter l'autre
- Ecouter et suivre les consignes



La place des parents

1 | Ce qui est poursuivi

- **Le café des parents |**

Les parents sont très participatifs. Un café est organisé tous les 2 mois environ autour des projets de la crèche (yoga, éducation égalitaire...) ou des sujets d'actualité de la petite enfance (les écrans, le langage, les émotions ...). A défaut du Conseil de Crèche qui ne fonctionne pas sur notre structure (manque de candidat), les cafés des parents nous permettent d'avoir un échange avec tous les parents sur la qualité de l'accueil et les améliorations à apporter,

- **Les entretiens individuels |**

Ils sont planifiés à la demande d'un parent ou de l'équipe éducative si besoin. Ils se font soit avec les professionnelles auprès des enfants, soit avec la directrice et depuis cette année avec la psychologue.,

- **Les réunions |**

Une réunion de rentrée est organisée chaque année au mois d'octobre pour les familles. C'est l'occasion de refaire un point administratif mais surtout de partager avec une partie de l'équipe présente les activités prévues et les projets envisagés. Les "anciennes" familles partagent également leur retour d'expérience avec les nouveaux parents permettant ainsi de tisser des liens.

- **La place des parents dans l'animation d'ateliers |**

Les parents de la Crèche Familiale sont invités à venir partager un temps de jeux ou d'ateliers avec leur enfant dès qu'ils le peuvent. Ainsi des parents sont venus pour la Semaine de la Petite Enfance pour faire des activités avec leur enfant,

- **Les moments de convivialité dans l'année |**

Les moments festifs sont toujours très appréciés et tous les parents viennent pour ce moment de partage avec leurs enfants et l'équipe (kermesse de juin et spectacle de fin d'année).

L'enquête de satisfaction



• L'enquête de satisfaction |

Chaque année début juin, une enquête de satisfaction est transmise aux familles, comportant 27 questions.

Sur les 3 familles accueillies sur cette période, seule une famille y a répondu malgré nos relances, Des champs ouverts permettent aux parents de développer leur avis, ce qui permet de clarifier les insatisfactions en équipe.

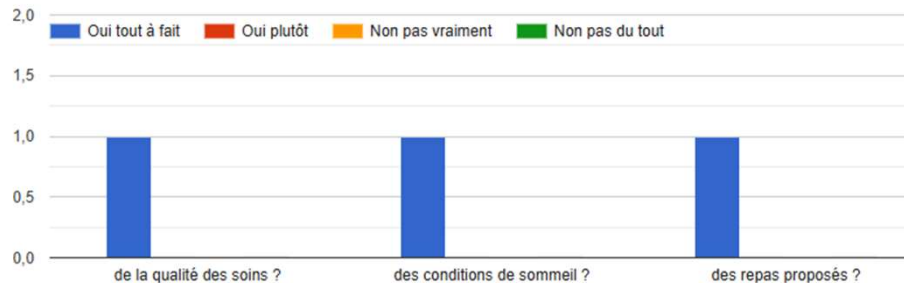
Les parents peuvent ainsi également verbaliser de la reconnaissance pour le travail fourni par l'assistante maternelle qui se sent encore plus valorisée dans son engagement.

Sur le retour de 2024, la famille n'a émis que des satisfactions sur l'accueil chez l'assistante maternelle et l'accompagnement global,

L'accueil de votre enfant au quotidien

6. Etes-vous satisfaits :

[Copier le graphique](#)



8. Etes-vous satisfaits des projets développés (jardins d'éveil) et des propositions faites à votre enfant ?

[Copier le graphique](#)

Une réponse



11. Sentez-vous votre enfant et vous-même en sécurité au domicile de l'assistante maternelle?

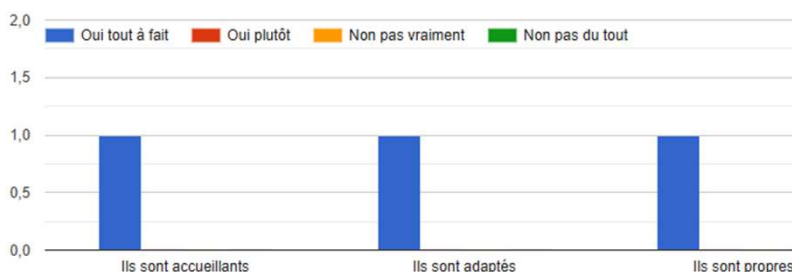
Jne réponse



Les Locaux -

12. Votre avis sur le lieu d'accueil de votre enfant :

[Copier le graphique](#)



Le travail en partenariat

1 | Avec les acteurs institutionnels

Les temps Croix-Rouge |

- Temps de coordination mensuel entre la Directrice de l'établissement et la Directrice de Pôle.
- Le CODIR les 2èmes mardi de chaque mois réunissant la Directrice de la Filière Petite Enfance, les Directrices de Pôle et les Directeurs des crèches IdF pour les transmissions des informations institutionnelles, le tour de table des actualités de chaque établissement et les travaux de groupe sur divers projets.

Les relations avec la Mairie |

- Participation à la Commission d'Attribution des Places en mai de chaque année.
- Réunion de présentation semestrielle sur l'activité et les budgets
- Participation de Monsieur Le Maire, de l'élue Petite Enfance et des Responsables Petite Enfance aux événements festifs de la crèche.

Les relations CAF |

La CAF contrôle l'activité et les dépenses de l'établissement (dernier contrôle en 2021) et conseille si besoin,

Les relations PMI |

La PMI a un rôle de contrôle sur les conditions d'accueil déployées au sein de notre établissement. Ces contrôles sont devenus annuels depuis 2023 sur les Yvelines. En plus du « contrôle », ces visites sont aussi l'occasion d'avoir un regard extérieur, d'avoir des conseils aussi sur certains projets,

Nous échangeons aussi beaucoup avec la PMI pour la prise en charge de familles en grandes difficultés sociales (familles précaires des hôtels sociaux) ou des familles confrontées au handicap d'un tout-petit.

2 | Avec les acteurs locaux

Les relations avec les structures médico sociales |

La PMI / le CMP/ le CAMPS/ le SESSAD, le centre d'hébergement d'urgence, sont des partenaires avec qui nous nous entretenons régulièrement pour accompagner au mieux certaines familles accueillies. En 2024, il n'y a pas eu de familles demandant un accompagnement particulier sur la Crèche Familiale,

Associations

Collaboration avec le CRPE de Saint Quentin en Yvelines dans le cadre du projet lecture et bibliothèque.

Interventions de prestataires extérieurs

Animatrice de la médiation animale chaque mois

Sécurité et Bâtiment

1 | Visites règlementaire date des dernières visites

Contrôle PMI | Notre établissement Crèche Arc En Ciel, contrôlé en décembre 2024, a reçu un avis favorable à la poursuite de l'activité avec une demande de quelques travaux de mise en conformité. Le rapport a été transmis pour information à la Mairie et les travaux et aménagements demandés ont été entrepris par la CRf.

Contrôle CAF | Le contrôle a eu lieu en novembre 2021 et un avis de conformité du droit à la PSU a été émis.

2 | Suivi de la maintenance de la Crèche Arc En Ciel (lieu des jardins d'éveil)

	Détail	Fréquence	Prestataire
Maintenance Chauffage	Contrôle de la chaufferie et purge des radiateurs en octobre	1 à 2 fois/an Octobre 2024	Mandaté directement par la Mairie
Maintenance Electricité	Vérification périodique des installations électriques	1 fois/an 27/08/24	Qualiconsult exploitation (Mairie)
Maintenance Informatique	Support DSI/ Novelcom	Si besoin	Interne CRf/ Prestataire mandaté par la CRf
Maintenance Jeux	Vérification des structures motrices extérieures (toboggan et bancs)	1 fois /an Février 2024	Mandaté par la Mairie
Maintenance Sécurité Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisibles - Eau - Contrôle des surfaces - Extincteurs et alarme incendie 	Tous les trimestre 2 fois/an 06/2024 – 10/2024 10/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Rentokil - mandaté par Mairie - Mérieux labo. - AASI (Mairie)
Maintenance Autre	Electroménagers	07/2024	SYCAFF mandaté par l'établissement (contrat de maintenance)

Autres travaux et aménagements, voir rapport d'activité du Multi Accueil

Sécurité et Bâtiment

1 | Les travaux effectués par notre agent de maintenance CRf (+ des aménagements divers + nettoyage grilles d'aération)

- Anti pince doigt changé salle de change des bébés
- Protections des 4 poteaux du auvent de la cour
- Installation d'étagères dans le local ménage
- Réparation du banc de la cour (latte cassée)
- Installation de 2 stores pour les portes fenêtres de la salle des moyens et la salle sensorielle
- Changement de la loupe du visiophone



2 | Les travaux à venir / les aménagements

- Montage d'une pergola pérenne pour l'espace bébé extérieur
- Changement du plexiglas des barrières de l'espace bébés extérieur
- Enlever prises et déplacer visiophone intérieur pour installation du nouveau toboggan chez les moyens)
- Installation d'un robinet extérieur pour faciliter aux équipes l'arrosage du potager

Perspectives pour 2025 et conclusion

1 | Poursuite des projets phares de l'établissement

- * Le livre
- * Le plurilinguisme
- * La médiation par l'animal
- * Le maintien des ateliers participatifs des parents
- * La Semaine de la Petite Enfance 2025
- * Le projet intergénérationnel avec la Résidence des personnes âgées

2 | Des nouveautés pour 2025

* Intervention d'une diététicienne pour ateliers partagés enfants/parents et café parents autour de la diversification, du bien manger et de la saisonnalité des fruits et légumes

* Intervention d'une psychomotricienne pour des séances partagées enfants/parents (notamment pour les enfants en situation de handicap) + projet intergénérationnel

* Installation d'une bibliothèque solidaire pour compléter notre projet autour du livre

CONCLUSION

Une activité en deçà du prévisionnel suite à la grande difficulté de recrutement depuis plusieurs années sur cet établissement,

L'assistante Maternelle étant seule et se sentant isolée, il est plus facile maintenant pour nous de l'intégrer d'avantage sur des temps participatifs au sein du Multi Accueil :

sur la Semaine Petite Enfance, sur les cafés parents, sur les ateliers partagés, sur les moments et sur les groupes de l'analyse de la Pratique, ce qu'elle apprécie beaucoup,

CONTACT :

Elodie CANDOTTO



Directrice de l'établissement



+33 (0)1 34 61 46 31



elodie.candotto@croix-rouge.fr

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE INTRANET <https://intranet.croix-rouge.fr>

SERVICES ADMINISTRATIFS

CAMPUS CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21, rue de la Vanne - CS 90070 92126 - Montrouge CEDEX

TÉL. : 00 33 (0)1 44 43 11 00

www.croix-rouge.fr

SIÈGE SOCIAL

98, rue Didot 75694 Paris CEDEX 14

Délégation Régionale Ile-de-France
Maille Nord II
8, avenue Montaigne
93160 Noisy le Grand
01 44 43 34 54

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 078-217801687-20251016-20251014_04-DE



croix-rouge française



RAPPORT GESTION

ANNEE 2024

Crèche Familiale et Multi-Accueil

- | | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Crèche collective | <input type="checkbox"/> |
| Multi-accueil | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Halte-garderie | <input type="checkbox"/> |
| Crèche familiale | <input checked="" type="checkbox"/> |
| PMI | <input type="checkbox"/> |
| RAM | <input type="checkbox"/> |

30, rue de Neauphle
78310 Coignières
01 34 61 46 31
creche.coignieres@croix-rouge.fr

Directrice : Madame Candotto Elodie

COMPTE EXPLOITATION REALISE 2024

Les résultats de la Crèche Familiale et du Multi-Accueil s'élevaient respectivement à + 11 621 euros et – 29 557 euros. Au global, la perte est de 17 936 euros.

La Mairie de Coignières a versé une subvention totale (hors CTG) en 2024 de 164 523 euros, soit 158 561€ euros pour le multi accueil et 5 962 euros pour la crèche familiale. En incluant la CTG et pour permettre le comparatif avec les montants versés en 2023, les montants s'élevaient à 207 411 euros pour le MA et à 29 409 euros pour la CF.

Analyse du compte de résultat crèche familiale

La crèche familiale présente un **bénéfice de 11 621 euros**.

I- Les dépenses

Au global, les charges diminuent par rapport au budget présenté pour 2024 de 35 189 euros.

Grâce à une gestion optimisée, nous avons pu réaliser des économies, principalement sur :

- les achats pour 2 731€,
- les frais de siège pour 1 924€,
- la masse salariale pour 29 627€ et les frais de pôle pour 1 678€.

A - Masse salariale

Nous rappelons que la CF emploie 2 assistantes maternelles permettant d'accueillir 6 enfants depuis septembre 2022.

- L'une des 2 assistantes maternelles en poste est en maladie durant toute l'année 2024 (ses arrêts ont été reconduits de mois en mois) et elle n'a pas pu être remplacée du fait de l'absence de candidat sur le poste, ce qui a généré une économie de 39.5 k€ hors Ségur pour tous. L'accueil des enfants a donc été très limité avec une seule assistante en activité sur l'année.
- Sur les frais de pôle, du fait de l'arrêt de la secrétaire non remplacée, nous réalisons une économie de 2.3 k€ hors Ségur pour tous.
- La quote part des frais du CSE incombant à la CF est allégée de 1.6 k€ par rapport au budget établi.

Ces économies réalisées [44.4 k€ au total] sont en grande partie atténuées par la mise en place du Ségur pour tous à effet du 1^{er} janvier 2024 qui a généré un coût brut chargé de 13 155€ de plus. C'est ainsi que l'économie globale constatée sur la MS est limitée à 31.3 k€.

B - Autres charges

Un certain nombre de charges mutualisées avec le multi-accueil ont été sur la crèche familiale depuis l'année 2023, car elles ne pouvaient pas être absorbées compte tenu de la baisse d'activité. En effet, les assistantes maternelles gardant les enfants à leur domicile et ne fréquentant que peu les locaux, nous avons soulagé la crèche familiale des charges liées au bâtiment (produits d'entretien, réparations, loyers immobiliers) qui étaient jusqu'en 2022 pris en compte pour 50% pour les ramener à 0% du total. De plus, les charges telles que petit matériel, jouets, fournitures de bureau et maintenance sont prises en charge à hauteur de 10% (vs 50% jusqu'en 2022). Ainsi nous ne supportons sur la crèche familiale que les charges strictement nécessaires à l'activité réduite.

De ce fait, nos charges de 2024 sont calculées au plus juste et nous permettent d'économiser 1 864€ sur les frais de siège supportés en 2024, car ils sont calculés sur la base des charges réelles 2023.

Les frais généraux sont en baisse par rapport au budget, car nous avons économisé sur tous les postes possibles de dépenses afin de compenser la baisse d'activité.

II – Les produits

Au global, nous constatons une baisse importante par rapport au budget de 36 891€. Les produits d'activité diminuent fortement [- 29.8 k€] sur 2024 pour la crèche familiale suite à l'arrêt maladie d'une assistante maternelle durant toute l'année 2024, ce qui a eu pour conséquence une baisse de la capacité d'accueil des enfants et de l'activité de la crèche familiale.

Indicateurs d'activité

- 228 jours d'ouverture vs 230 prévus au budget.
- L'amplitude journalière est de 11.5h depuis le 3 août 2023 et le début de la nouvelle DSP. L'accueil est modulé.
- Le taux horaire CAF appliqué pour cette année est de 6.63 euros.
- Le nombre d'heures réalisées est en forte baisse : 4 439 heures réalisées alors que nous avons envisagé 8 818 heures au budget avec 2 assistantes maternelles. Le nombre d'heures facturées suit la même tendance : 4 712 heures vs 9 332 heures prévues au budget.
- De ce fait, le taux d'occupation réel est de 16.2% et le taux d'occupation financier est de 17.2%, calculé sur l'agrément de 12 places.
- Considérant un montant total des dépenses réalisées en 2024 de 72 366 euros :
 - le prix de revient réalisé (total des dépenses / heures réalisées) est de 16.30€ [vs 15.63 euros en 2023.]
 - le prix de revient facturé (total des dépenses / heures facturées) est de 15.36€ [vs 14.88 euros en 2023.]

Pour information : le seuil d'exclusion fixé par la CAF pour un accueil familial est de 17.56 euros.

- Considérant un montant total des dépenses réalisées en 2024 de 72 366 euros, le coût à la place par agrément (total dépenses / nombre de places autorisées) est de 6 030.53€ vs 9 348.42 euros en 2023, qui met bien en évidence la forte baisse de nos charges liées à la réduction de l'agrément.
- La subvention de la Mairie de Coignières pour la Crèche Familiale étant de 5 961 euros pour 2024 auxquels s'ajoutent les 23 448€ de CTG soit un global de 29 409 euros contre 45 339 euros, CTG incluse en 2023, le prix à la place à charge du financeur est de 2 450.78 euros contre 3 778.25 euros. Hors CTG, le coût à la place financeur est de 496.75€ en 2024. Le nombre de places retenues pour ce calcul est de 12 correspondant à l'agrément de la crèche familiale.
- La subvention CAF diminue par rapport à 2023 du fait de la baisse d'activité et de la baisse du nombre d'enfants accueillis, passant de 39 241 euros à 24 368 euros. Par rapport au budget, la PSU est en baisse de 23 780€.

- Les participations familiales sont en baisse, passant de 10 036 euros en 2023 à 6 870 euros en 2024 en raison de la baisse du nombre d'assistantes maternelles actives sur l'année et donc du nombre de places d'accueil et des heures facturées. On note en parallèle une légère hausse de la moyenne de participation familiale (1.46 euros au lieu de 1.33 euros en 2023). Cela nous permet de bénéficier du bonus mixité pour 3 600€ en 2024. De plus, nous rappelons que le bonus mixité relatif à l'année 2023 pour 5 400€ n'avait pas pu être intégré dans les résultats compte tenu des délais raccourcis de clôture à la CRF l'an dernier : il a donc été comptabilisé dans le résultat 2024 et contribue donc au bénéfice réalisé cette année.
- De nouveaux produits CAF sont constatés en 2024 : les produits liés aux 3 journées pédagogiques réalisées pour 2 387€ et le bonus attractivité pour 11 640€ qui vient partiellement compenser le coût du Ségur pour tous comptabilisé dans la masse salariale et qui nous laisse un reste à charge de 1 515€ brut chargé que nous réussissons à absorber grâce au mode de calcul de la CAF relatif à la CTG et au bonus attractivité sur le nombre de places de l'agrément (et non sur les places réellement attribuées).

Le multi-accueil présente un déficit de 29 557€.

1. Les dépenses

Au global, les charges sont en forte hausse par rapport au budget 2023 : + 74 442 euros. Ceci s'explique notamment par une hausse des achats pour 5 395 euros, des services extérieurs pour 3 101 euros, de la masse salariale pour 73 397 euros ainsi que des frais de pôle pour 1 400€, le tout compensé par une baisse des frais de siège de 8 963 euros.

A - Rémunération des salariés

Sur ce poste, nous observons une hausse globale de 73 397 euros par rapport au budget s'expliquant par :

- La mise en place du Ségur pour tous à effet du 1^{er} janvier 2024 qui représente un coût brut chargé de 56.6 k€.
- Le remplacement en CDD d'une employée de crèche partie en reconversion professionnelle Transition Pro : à noter que l'employée en formation compte pour 1 ETP payé, et que nous lui avons fait l'avance de salaire, qui nous a ensuite été remboursé de façon différée par l'organisme ; ce produit est un transfert de charges pour 25.9 k€. Nous constatons donc une charge supplémentaire liée aux primes de précarité du CDD et au salaire de l'employée partie en formation.
- L'augmentation de l'EJE, par acquisition d'ancienneté à effet du 1^{er} janvier de 35 points mensuels qui n'avait pas été budgétée, soit un surcoût de 6.2 k€.

A noter : des absences ponctuelles d'auxiliaires de puériculture équivalente à 0.3 ETP et de l'agent de service équivalente à 0.23 ETP qui n'ont pas été remplacés et représente une économie de près de 15 k€.

B - Autres charges

Les frais de siège pour 2024 sont en baisse [- 8 963€€] par rapport au budget présenté : en effet, nous les avons budgétisés au taux de 6.3% selon les indications du siège social qui était alors en pleine renégociation du taux avec l'ARS, principal financeur de la Croix-Rouge. En définitive, le taux retenu représente 5.2% des charges de N-1 avec retraitement des DAP, charges et produits exceptionnels.

Les achats sont en hausse de 5.4 k€, principalement lié aux dépenses sur les fournitures d'activité qui sont en hausse de 5.9 k€. En effet, nous avons sollicité et obtenu un FPT auprès de la CAF pour 3 600€, permettant de financer 80% du projet de médiation animale, ainsi que la subvention Kellanova pour le projet alimentation.

Les services extérieurs sont en hausse de 3 101 euros : les principales hausses concernent la redevance d'occupation versée à la ville suite à la renégociation de la DSP [+ 862€] ainsi que le poste divers pour [+2 350€]. Celui-ci inclus la souscription à Securitas pour la protection des travailleurs isolés pour 201€, une formation de recyclage aux risques incendie pour 525€, un budget dépassé sur les frais bancaires de 225€, les interventions du médecin pédiatre pour 721€ ainsi que les analyses alimentaires pour 807€.

2. Les produits

Nous observons une hausse significative des produits de 40 616 euros (596 594 euros pour 2024 vs 555 978 euros au budget). Celle-ci s'explique principalement par les nouveaux produits CAF (journées pédagogiques 4 973€ et bonus attractivité 24 250€), l'attribution du Fonds Public et Territoires CAF pour 3 600€ ainsi que d'une subvention Kellanova pour 2 430€, des produits financiers de 4 921€, des produits divers de gestion pour 2 049€ et par les remboursements de salaires de l'employé de crèche en reconversion pour 25 875€. Les produits d'activité sont en baisse [- 15 579€] par rapport au budget, en raison d'un taux d'occupation en baisse de 4.5 points : 78.1% au réel vs 82.6% au budget. La participation ville quant à elle diminue également de 11 323 euros du fait de la baisse des heures réalisées par rapport au budget.

Indicateurs d'activité

- L'amplitude horaire de l'établissement est de 11 heures par jour, 5 jours par semaine, accueil modulé CNAF (25 enfants) depuis le 3 août 2023, selon décision datée du 28 novembre 2023.
- 228 jours d'ouverture vs 230 prévus au budget.
- Au réalisé 2024 : le nombre d'heures réelles de présence est de 44 337, à la baisse par rapport aux 47 331 heures budgétées. Par rapport à 2023, elles augmentent de 780 heures.
- Le nombre d'heures facturées soit 47 030 heures suit la même tendance (vs 50 103 heures au budget). Par rapport à 2023, elles augmentent de 830 heures.
- Par rapport au réalisé 2023, le taux de facturation (heures de présence / heures facturées) est stable (106.07% en 23 vs 106.08% en 24) ; il correspond à l'ajustement des contrats au plus près de la réalité comme le recommande la CAF et à la volonté d'optimiser la PSU.
- Considérant un montant total des dépenses réalisées en 2024 de 626 150 euros :
 - le prix de revient réalisé (*total des dépenses / heures réalisées*) est de 14.12 euros vs 10.63 euros en 2023.
 - le prix de revient facturé (*total des dépenses / heures facturées*) est de 13.31 euros vs 10.02 euros en 2023.
- Considérant un montant total des dépenses réalisées en 2024 de 626 150 euros, le coût à la place par agrément (total dépenses / nombre de places autorisées) est de 25 046.02 euros vs 18 522.12 euros en 2023.
- La subvention de la Mairie de Coignières pour le Multi-Accueil étant de 158 561 euros auxquels s'ajoutent la CTG de 48 849.75 euros, le prix à la place à charge du financeur est de 8 293.43 euros. En 2023, la subvention s'est élevée à 195 289 euros CTG incluse, soit un prix à la place à charge du financeur de 7 811.56 euros. Hors CTG, en 2024, le prix à la place financeur s'élève à 6 342.44€.
- La subvention CAF est en hausse par rapport à 2023 [+ 1089€] et s'élève à 231 035 euros s'expliquant par la hausse du taux de PSU à 6.63 euros en 2024 contre 6.41 euros en 2023 et par une légère augmentation des heures facturées de 830 heures.
- Le taux horaire moyen applicable aux familles en 2024 est 1.66€, dépassant ainsi le seuil pour bénéficiaire du bonus mixité : dans les comptes 2024, nous ne constatons plus ce bonus qui avait été budgété. En revanche, nous percevons un bonus handicap supplémentaire pour 4 enfants alors qu'un seul avait été pris en compte au budget, ce qui génère un bonus supplémentaire par rapport au budget de 7 044€.

- Nous avons sollicité un FPT auprès de la CAF de 3.6 k€ pour financer la crèche animale.
- Les participations familiales sont en hausse par rapport au budget et à 2023 ; la moyenne de participations familiales augmente significativement et passe de 1.66 euros en 2024 à 1.38 euros en 2023.

Conclusion :

Au global établissements et à CTG constante entre 2023 et 2024, il est constaté une baisse de la subvention de la Ville de Coignières pour la crèche familiale et une hausse sur le multi-accueil suite à renégociation de la DSP.

Pour la Crèche Familiale :

- Baisse du nombre d'assistantes maternelle en activité cumulé à des arrêts maladie et par cascade du nombre de places d'accueil possible.
- Baisse significative des heures réalisées
- En conséquence baisse de la subvention de la ville de Coignières.

Pour le Multi-Accueil :

- Hausse légère des heures réalisées et facturées constatées
- Hausse des Participations familiales et de la PSU liées à la hausse des heures facturées et à la hausse du taux horaire famille de 0.07 euros et PSU de 0.40 euros.
- Hausse de la subvention de la ville de Coignières, calculé sur le nombre d'heures réalisées.

Le résultat de la CF est encourageant car nous avons réussi à absorber le reste à charge de 1 515 euros sur le Ségur pour tous, malgré la baisse d'activité liée à l'arrêt d'une des 2 assistantes maternelles.

Sur le multi-accueil, le résultat déficitaire est la résultante de la mise en place du Ségur pour tous qui laisse un reste à charge de 32.4 k€ après déduction de la participation CAF via le bonus attractivité. Cette charge nouvelle s'impose à nous alors que la DSP renégociée en août 2023 ne la prévoyait pas. Nous faisons à ce titre valoir la clause d'imprévision pour cette réglementation nouvelle et contraignante du Ségur.